Envoyé en préfecture le 25/03/2026
Reçu en préfecture le 25/03/2026
Publié le
ID : 035-213501737-20260321-2026_0321_027-DE

Melesse
Notre ville

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
21 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-et-un mars à 10 heures 30 minutes, les membres du Conseil municipal de la ville de Melesse, se sont réunis dans la salle des Iris, sous la présidence de Monsieur Yves FÉREY, Maire.

Date de convocation : 17 mars 2026
Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présents : 27 [Quorum atteint (15)]
Nombre de votants : 29

PRÉSENTS : M. Yves FÉREY - Mme Isabelle LE MARCHAND - M. Marc-Olivier FERRAND - Mme Christelle RENAUD - M. Jean-François CANTET - Mme Françoise SOURDIN - M. Silvère LECONTE - Mme Guylène GAPIHAN-LORET - M. Yvan LAGADEUC - M. Florian VINCLAIR - Mme Marie RONARC'H - M. Vincent LOUVEAU - Mme Christine LE BAIL-COULANGE - M. Didier THÉZELAIS - Mme Chrystel BARBIER - M. Maël GOUTTEBARGE - M. Yves GAUTIER - Mme Anne-Thérèse GOUGEON - M. Christophe MOUASSEH - Mme Marie-Christine JOLIET - Mme Sylvie VIROLLE - M. Jérôme CORNIÈRE - Mme Béatrice VALETTE - M. Gilles LE ROCH - Mme Marion LOIRAT - M. Jean-Michel FILY - Mme Magalie BOUTELOUP-AUFFRAY.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Yolaine TÉTARD Mme Marina BLONDEL

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Marie-Christine JOLIET.

Karine RICARD en tant que Directrice Générale des Services assure les fonctions de secrétaire auxiliaire.

POUVOIRS : Pouvoir de Mme Yolaine TÉTARD à Mme Isabelle LE MARCHAND
Pouvoir de Mme Marina BLONDEL à Mme Chrystel BARBIER

OBJET : 2026/0321/027 : FIXATION DU NOMBRE DES ADJOINTS.

Envoyé en préfecture le 25/03/2026
Reçu en préfecture le 25/03/2026
Publié le
ID : 035-213501737-20260321-2026_0321_027-DE

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil municipal élit le ou les adjoints parmi ses membres (article L2122-1 du Code général des collectivités territoriales).

La création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil municipal. En vertu de l'article L2122-2 du CGCT, le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 8 adjoints.

Il est proposé la création de 7 postes d'adjoints.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal décide la création de 7 postes d'adjoints au Maire.

Pour copie conforme,

Le Maire,

M. Yves FÉREY



La secrétaire de séance,

Mme Marie-Christine JOLIET

